



Carole GUTH EI

37 Grand Rue – 68100 Mulhouse - 06 67 55 30 31 caroleguth65@gmail.com

Siret : 895 280 733 00018 APE : 9609Z

Enregistrée sous le N°44680312168 (*) Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Organisme certifié QUALIOP pour la catégorie suivante : bilan de compétences.

INFORMATION DU PUBLIC SUR MA PRESTATION, DELAIS POUR Y ACCEDER ET

RESULTATS OBTENUS

QUI ? Ma prestation Bilan de compétences vise les publics suivants : salariés du privé et du public, demandeur d'emploi, indépendant, personne atteinte d'un handicap – RQTH Sans distinction d'âge, ni de niveau d'études. Aucun prérequis n'est nécessaire.

QUOI ? L'information donnée porte sur les conditions légales et réglementaires du bilan (code du travail, code pénal, code de commerce, CGU du CPF), mais aussi sur les moyens logistiques, pédagogiques et le matériel utilisé. Les supports d'informations précisent également les méthodes de travail, valeurs et éthique de l'organisme, ainsi que les modes de financement possibles : CPF, PERSONNEL, OPCO, CO FINANCEMENT (dotation et abondement), POLE EMPLOI, ENTREPRISES.

OÙ ? Les supports d'informations sont accessibles au public via les plates formes référencées (EDOF POUR LE CPF, REGION GRAND EST) mais également via un site web. L'information sur la prestation proposée est également diffusée de manière générale à l'occasion des salons emploi et formation.

De manière individuelle : le premier contact avec le futur bénéficiaire se fait par mail ou par contact téléphonique, ou directement par une demande à l'organisme via la plate forme d'achat du CPF (réception par mail) ou via mon site web.

QUAND ? C'est à l'occasion du premier rendez-vous dit « RV de prise de connaissance gratuit et sans engagement » que les bénéficiaires reçoivent les explications orales et supports nécessaires à leur prise de décision (plaquette, programme de formation, livret d'accueil). Les supports peuvent être déjà fournis en amont du rendez-vous si la personne le souhaite.

COMMENT ? Quel que soit le canal utilisé par le bénéficiaire pour me contacter (téléphone, mail, CPF, contact site web en cours de création) la demande est traitée dans les heures qui suivent et au maximum de 24h à 48h.

Une fois le premier échange d'informations réalisé (téléphone, retour de mail) un rendez-vous est fixé d'un commun accord, de préférence en présentiel ou par visioconférence en cas de nécessité.

POURQUOI ? L'entretien de prise de connaissance, permet au bénéficiaire :

- De valider, en tant que de besoin, que l'outil bilan est susceptible de répondre à ses besoins
- D'obtenir des réponses directement en rapport avec sa situation personnelle
- De choisir l'organisme qui répond à ses critères personnels (lieu d'exécution du bilan, accessibilité et accueil, méthodes de réalisation du bilan, outils utilisés, personnalité du conseiller, feeling ...).
- **Si le choix est confirmé : le bénéficiaire sera guidé quant à la procédure à suivre pour l'achat de la prestation, suivant le mode de financement choisi (CPF, personnel ? OPCO, entreprise). Il sera accompagné à chaque étape jusqu'à la finalisation du dossier.**